

Comment remplir une feuille de match

Aucun match, même amical, ne peut se disputer s'il n'y a pas eu, auparavant, une feuille de match remplie conformément aux règlements (**art. 139 des R.G.**). Elle doit être complète avant le début de la rencontre ce qui paraît évident. C'est la pièce essentielle qui permettra aux Commissions compétentes d'effectuer tous les contrôles nécessaires. Tout se discute et se décide à partir de la feuille de match d'où l'intérêt de la remplir correctement, suffisamment à l'avance pour ne pas le faire dans la précipitation, surtout s'il y a des réserves à formuler, obligatoirement avant le coup d'envoi si on espère le gain du match ensuite (**article 142 des R.G.**).

A l'image de la plupart des Districts et Ligues de France, le District de l'Essonne a décidé de passer à la feuille de match unique, imprimée directement par les clubs à l'aide du logiciel "FootClubs" : recto (feuille de match proprement dite) / verso (annexe). Le club visiteur ne repartira plus avec un double, sauf si le club recevant est capable d'en effectuer une photocopie sur place. La feuille originale devra être obligatoirement scannée par le club recevant (recto/verso bien sûr) avant envoi au District dès le lundi. Si le club visiteur a effectué des réserves d'avant match il lui est recommandé d'en prendre copie pour éventuelle confirmation dans les 48 heures ou alors d'en effectuer une photo avec un appareil numérique pour plus de sécurité !

Il faut utiliser un stylo à bille noir de préférence afin que l'image scannée soit suffisamment nette aussi bien pour le club que pour le District qui scanne et enregistre toutes les feuilles de match dès réception. Chaque équipe doit inscrire le nom et numéro de licence des 14 joueurs autorisés (pour les équipes à 11) selon le numéro de maillot (attention aux erreurs qui pourraient poser problème en cas de carton jaune ou rouge puisque seul le numéro inscrit sur la feuille de match fera foi).

Il est prévu que les joueurs doivent porter les numéros inscrits (à la main puisqu'ils ne sont plus imprimés) sur la feuille de match (de 1 à 14) et que la numérotation autorisée chez les « *PROS* » ne peut être acceptée chez les « *AMATEURS* ». **L'article 145** des R.G. prévoit qu'une feuille de match peut être incomplète. Quand le joueur (*titulaire absent uniquement*) se présente, l'arbitre doit vérifier son identité et reçoit, à ce moment là, les éventuelles réserves verbales sur sa qualification ou sa participation qu'il transcrira sur la feuille de match à la mi temps ou à la fin de la partie. Par contre les joueurs remplaçants doivent être inscrits et identifiés, obligatoirement en tant que tels avant le coup d'envoi (**art. 140 des R.G.**). C'est à dire qu'une équipe peut commencer la rencontre à moins de onze sur le terrain (huit au minimum quand même) et avec trois remplaçants sur le banc !

Un joueur sans licence doit inscrire le numéro ou la qualité de la pièce d'identité présentée (plus de signature à côté). En aucun cas son numéro de licence ne doit être inscrit si elle n'est pas présente. C'est à l'arbitre à transmettre ensuite au District la pièce (non officielle) présentée, s'il ne s'agit pas d'une carte d'identité, d'un passeport, d'une carte de séjour ou d'un permis de conduire (ou de chasser) à rendre elles à la personne concernée, dès qu'elles ont été utilisées. Ne pas oublier le nom du capitaine, celui de l'entraîneur, facultatif en District (il s'agit de la personne qui détient un diplôme, obligatoirement présent sur le banc pour les compétitions de Ligue), et faire signer le capitaine qui atteste ainsi que tout ce qui concerne son équipe est bien conforme. Sa responsabilité est ainsi engagée, notamment en matière disciplinaire et de fraude éventuelle.

En jeunes c'est le dirigeant responsable qui signe.

Les noms des dirigeants (munis de leur licence) habilités à être sur le banc de touche (3 au maximum, président compris) doivent être inscrits dans les cases prévues (club recevant à gauche, club visiteur à droite). Ils sont seuls autorisés à intervenir durant le match, sur le terrain et, plus tard, si les commissions compétentes doivent examiner des réclamations ou des problèmes de discipline. A noter qu'une licence joueur ou éducateur ou arbitre a la même « valeur » qu'une licence « dirigeant » mais il n'est nullement obligatoire, pour ce dernier, d'avoir le certificat médical au verso de sa licence, validé par un médecin, sauf s'il accepte d'opérer en tant qu'arbitre bénévole (central ou assistant) lorsque des officiels font défaut. Pour les matches de jeunes, où seuls les dirigeants sont habilités à signer des réserves (et à les contresigner), ne pas oublier de mentionner son nom et son club.

Après le match faire attention que le résultat a bien été transcrit correctement par l'arbitre sur la feuille et que les blessés, les avertissements et/ou les exclusions ont bien été notés. Chaque club, avec l'arbitre, doit également signer la feuille quand elle est entièrement remplie afin de bien prendre en compte le résultat, les cartons (avec leur nombre au bas de chaque colonne) ou toute autre mention apportée en cours et fin de match. Ne pas oublier de faire mentionner par l'arbitre les joueurs qui ne sont pas entrés en jeu. L'original reste au club recevant avec l'obligation d'en faire une copie (scanner) le plus rapidement possible.

Tout ce qui serait rajouté ensuite (ou modifié, le score notamment), deviendrait de la « **falsification** » de feuille de match. Il reste pour terminer, au club recevant, à expédier la feuille dès le lundi au District de l'Essonne. Une feuille non envoyée et réclamée à 2 reprises par la Commission concernée vaut match perdu au club fautif mais l'article 55 des R.S. du District ne donne pas match gagné au club adverse (résultat acquis sur le terrain seulement). Et attention aux peines aggravées dans les 2 dernières journées !

Au cas où un des arbitres officiels prévus est absent et si aucun des clubs n'a un "arbitre auxiliaire" présent (et donc prioritaire), un tirage au sort désignera le club qui devra fournir un arbitre assistant (ou un central quelques fois). Ce bénévole pourra être un dirigeant muni d'une licence avec, obligatoirement, un certificat médical comme s'il était joueur

(sinon ce sera un des remplaçants qui ne peut plus opérer en tant que joueur, en séniors seulement). Il devient donc « officiel » et **l'article 128 des R.G.** lui accorde les mêmes prérogatives qu'un officiel pendant la rencontre.

Si la feuille est remplie mais que le match n'a pas lieu, ou qu'il est interrompu, quelle qu'en soit la raison, noter les références afin que lorsque la rencontre aura effectivement lieu, la nouvelle feuille à imprimer tienne compte de tous ces éléments. Bien préciser alors la date initiale de la rencontre en haut de la feuille, à côté de la date réelle. Pour tous les règlements applicables aux rencontres c'est la date où le match a réellement eu lieu qui est prise en compte et non celle du calendrier initial, si elles sont différentes (**article 120 des R.G.**).

A noter que toutes les feuilles de match sont scannées dès leur arrivée au District et peuvent être consultées sur "Foot Clubs" par les clubs concernés.

N° match 1		N° minitel/web		N° licence ou C.I. / ben. Off. 8		Nom, Prénom, Localité	
Compétition		Terrain 2		Arbitre			
Journée/Tour				Arb. Assistant			
Phase & Poule				Arb. Assistant			
Date & Heure				Délégué(s)			
CLUB RECEVANT		BUTS		Lettres		Chiffres	
3		11		Tirs au but			
CLUB VISITEUR		BUTS					

Feuille de Match à renvoyer sous 48h à :
 DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL
 52 RUE DU MESNIL - BP 46
 91223 BRETIGNY CEDEX

Après prolongation oui non

Signature de l'arbitre **15**

Toute personne figurant sur cette feuille doit être obligatoirement licenciée

N°	** Epuis. Avertis. *	N° Licence ou N° Carte Identité	NOM - Prénom	Blessé	** Rempl. Divers *	Motif Avertissement /Expulsion - type de blessure Minute de remplacement	N°	** Epuis. Avertis. *	N° Licence ou N° Carte Identité	NOM - Prénom	Blessé	** Rempl. Divers *	Motif Avertissement /Expulsion - type de blessure Minute de remplacement
1							1						
2							2						
3							3						
4							4						
5							5						
6							6						
7							7						
8							8						
9							9						
10							10						
11							11						
12							12						
13							13						
14							14						
B A N C		NOM Prénom du Capitaine ou du dirigeant responsable (Jeunes):		B A N C		NOM Prénom du Capitaine ou du dirigeant responsable (Jeunes):							
		Avant match				Avant match							
		Carte conforme		Pris connaissance		Carte conforme							
		10		14		10							
						14							
<<< TOTAL >>>				<<< TOTAL >>>									

* Mettre un X en regard du joueur concerné
 ** Indiquer le N° du joueur

D : Dirigeant - E : Educateur - M : Encadrement Médical

<http://paris-idf.fff.fr>

12 Si cela est nécessaire, écrire les RESERVES TECHNIQUES déposées au cours de la rencontre, et retranscrites par l'arbitre dans la case prévue à cet effet. A défaut il suffit de noter « R.A.S. », rien à signaler au milieu de la case prévue.

13 Notifier les réserves d'après match s'il y a lieu, dans la dernière case. A défaut il suffit de noter « R.A.S. », rien à signaler au milieu de la case prévue.

14 Signatures des différents RESPONSABLES et **15** ARBITRES de la rencontre qui valident les écritures portées sur le document

La Feuille de Match doit être envoyée, au DISTRICT soit par :

- portage le mardi avant 12 heures,
- courrier dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, le cachet de la Poste faisant foi, suffisamment affranchie, par le CLUB RECEVANT, sous peine D'AMENDE !

Il faut bien veiller à ce que la feuille de match soit correctement remplie, sous peine d'amende (attention quand on utilise une feuille vierge, bien noter le N° de match, la catégorie et la poule **16**)

RESERVES :

Dans le cas où la rencontre n'arrive pas à son terme, le score doit être inscrit dans la case « observations d'après match **13** ». Le club recevant doit obligatoirement saisir le résultat sur internet au plus tard à minuit le jour du match. En cas d'absence de saisie du résultat, il est appliqué au club fautif une amende conformément.

Des réserves peuvent être formulées en fin de rencontre, en cas de blessure grave ou d'incident grave **13**.

Si un **joueur est inscrit sans sa licence**, il doit présenter une **pièce d'identité**, le numéro de la pièce d'identité sera reporté sur la feuille de match avec la mention C.I. **4**

Le club doit ensuite envoyer la licence du joueur concerné au DISTRICT en cas de besoin de confirmation ou d'appel de l'équipe adverse.

Un joueur ne participe pas à la rencontre mais son nom est mentionné (un remplaçant) : il faut proprement barrer le nom du joueur d'un trait.

Des **sanctions administratives** sont prises lorsque la feuille de match est incorrectement remplie ou de façon illisible.